



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2024
RIUNIONE DI I 19 È 20 DI DICEMBRE DI U 2024

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 19 ET 20 DECEMBRE 2024

N° 2024/E4/067

**Question orale déposée par M Jean-Martin MONDOLONI
au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA
CORSE »**

OBJET : AVANCEMENTS ET PROMOTIONS.

Monsieur le Président,

Les réunions relatives aux avancements et promotions se sont tenues il y a quelques jours sans les représentants syndicaux des personnels de la Collectivité qui ont contesté les propositions de l'administration.

Le syndicat CFDT a d'ailleurs explicité ses inquiétudes dans un communiqué du 10 décembre en mettant en avant une procédure de sélection des promotions et avancements relevant, je cite, d'un « traitement à la carte » selon des principes « à géométrie variable ».

Nous avons fait part dans cet hémicycle de notre scepticisme lors du vote sur les lignes directrices de gestion en octobre 2021. Nous nous étions abstenus, dans le sillage du vote que nous avons émis en comité technique.

Le fait que l'avis des CAP ne soit plus obligatoire pose problème. C'est certes une conséquence de la loi de 2019 qui n'est pas le fait de l'exécutif, mais il n'empêche que le dialogue social au sein de la Collectivité s'en trouve impacté négativement et qu'il est du devoir de l'exécutif de le restaurer.

La dévaluation des CAP, désormais consultatives, et de leurs membres se traduit par un déclassement du rôle des syndicats et des élus, leurs décisions étant aisément contournables par l'administration.

Monsieur le Président, envisagez-vous de mettre en œuvre un modus operandi pour que le dialogue social puisse être rétabli ? Ce qui suppose de conférer un rôle et un intérêt réels aux comités consultatifs qui ont remplacé les CAP.

Je vous remercie.